

COMMUNE DE HOUYET

PUBLICATION

La Bourgmestre,

Conformément à l'article L1133-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu la décision du Conseil communal du 27 mai 2020, par laquelle a été arrêtée le règlement-taxe sur la délivrance de sacs destinés à la collecte périodique des déchets ménagers et y assimilés, des PMC (Papiers Métaux Cartons) et des déchets organiques ménagers en porte-à-porte – Exercices 2020 à 2025 inclus ;

Règlement approuvé le 26 juin 2020 par Monsieur Pierre-Yves DERMAGNE, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville ;

PORTE A LA CONNAISSANCE DE LA POPULATION QUE :

- Le règlement ci-avant entrera en vigueur et deviendra obligatoire le 18 juillet 2020.

Fait à Houyet, le 13 juillet 2020.



La Bourgmestre,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Hélène Lebrun', written over a horizontal line.

Hélène LEBRUN